



## PROTOCOLE D'ASSEMBLEE PRIMAIRE

JEUDI 13 JUIN 2019

Assemblée primaire qui se déroule dans la salle du complexe communal.

M. Danny Defago, Président, **ouvre la séance à 19h30**. Il salue l'assemblée et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens.

Dite Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public et par le biais du journal VexInfo. Les comptes municipaux 2018 de la municipalité ont été soumis à consultation publique.

Danny Defago excuse sans les nommer, les citoyens ayant pris la peine d'excuser leur absence. Il rappelle en outre que seuls les citoyens peuvent participer aux débats et voter.

**Il soumet à l'assemblée l'ordre du jour suivant:**

### Ordre du jour

- 1. Ouverture de l'assemblée primaire**
- 2. Nomination de scrutateurs**
- 3. Présentation des comptes 2018 de la municipalité**
- 4. Rapport de l'organe de révision**
- 5. Approbation et décharge**
- 6. Divers**
- 7. Lecture et approbation du procès-verbal de séance**

### **2. Nomination des scrutateurs**

Danny Defago propose à l'assemblée, la nomination des scrutateurs suivants : Mme Cathy Sierro et M. Renaud Pitteloud.

**L'assemblée, à l'unanimité, nomme les scrutateurs précités.**

### **3. Présentation des comptes 2018 de la municipalité**

#### Compte de fonctionnement

Après avoir donné quelques explications concernant la marge d'autofinancement et les amortissements, Danny Defago présente en résumé, au moyen d'un support de présentation, la récapitulation du compte de fonctionnement avec, en comparaison les comptes 2017 ainsi que le résumé des comptes de fonctionnement 2018 avant amortissement du patrimoine administratif. Il en commente les divers postes, expliquant les différences favorables ou défavorables. Il ajoute également quelques commentaires illustrés par des schémas de l'évolution sur plusieurs années de certains postes importants qui justifient l'évolution de la marge d'autofinancement sur cette même période.

Les comptes de fonctionnement laissent apparaître des revenus pour CHF 13'579'187.- et des charges pour CHF 12'074'204.-, d'où une marge d'autofinancement nette de CHF 1'504'983.-.

#### Compte d'investissements

Le Président commente les principaux investissements et résume la situation.

Nouveau complexe scolaire	CHF 154'170.-
Réfection routes communales	
Les Collons 1850	CHF 205'632.-
Routes agricoles (net)	CHF 219'702.-
Nouveau véhicule	CHF 82'000.-
Réhabilitation STEP Chandoline	CHF 233'944.-
Déchetterie du Crettatsin	CHF 94'303.-
RPU's (net)	CHF 166'006.-
Déversoir d'orages (net)	CHF 48'916.-

Soit au total

Dépenses d'investissements	1'746'623.-
Recettes d'investissements	460'892.-
<b>Investissement nets</b>	<b>1'285'731.-</b>

Il expose ensuite le financement des investissements:

Marge d'autofinancement	1'504'983.-
Investissements nets	1'285'731.-
<b>Excédent de financement</b>	<b>219'251.-</b>

et quelques chiffres clés :

#### Amortissements

Marge d'autofinancement	1'504'983.-
Amortissements ordinaires	715'673.-
Amortissements complémentaires	763'442.-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>25'866.-</b>

*Evolution de la fortune nette par habitant:*

✚ 2017: CHF 1'444.- (1'813 habitants)

✚ 2018: CHF 1'640.- (1'791 habitants)

Il présente enfin brièvement le bilan au 31.12.2018.

Il invite ensuite l'assemblée à faire part de ses questions et remarques.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Danny Defago passe la parole à M. Jean-Marc Bruttin de l'organe de révision (fiduciaire ECSA).

#### **4. Rapport de l'organe de révision**

M. Bruttin, d'ECSA Fiduciaire, donne lecture du rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2018.

Les réviseurs ont effectué l'audit des comptes annuels de la municipalité, comprenant le bilan, le compte administratif (fonctionnement et investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Opinion d'audit :

Selon l'appréciation des réviseurs les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Dans le cadre de cet audit, M. Bruttin relève en outre que :

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la municipalité est nul. Durant l'exercice, la fortune nette a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'entretien final avec la délégation du Conseil municipal (commission des finances) a eu lieu ;
- selon l'appréciation des réviseurs, la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements.

M. Bruttin recommande dès lors à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2018 tels que présentés.

Danny Defago donne la parole à l'assemblée lui demandant si elle a des questions à l'intention de M. Bruttin. Personne ne souhaite s'exprimer.

#### **5. Approbation et décharge**

Le Président remercie M. Bruttin et soumet à l'assemblée les deux questions suivantes :

- a) Approuvez-vous les comptes municipaux 2018 de la municipalité ?**

**L'assemblée approuve, par voie de levée, à l'unanimité, les comptes 2018 de la municipalité tels que présentés et adoptés par le Conseil municipal en séance du 16 mai 2019.**

**b) Acceptez-vous d'en donner décharge au Conseil municipal ?**

**L'assemblée, par voie de levée, à l'unanimité, donne décharge au Conseil municipal.**

## **6. Divers**

### **A. Modifications de la convention entre la Paroisse catholique romaine et la Commune de Vex - Information**

Le président présente à l'écran point par point à l'assemblée les modifications de la convention entre la paroisse catholique romaine et la commune, signée en 2010, dont l'actualisation a été rendue nécessaire notamment dans le cadre du financement de la rénovation du bâtiment de la cure de Vex. Il précise en outre que ces modifications ont été unanimement approuvées par le Conseil de gestion de la paroisse, par l'Evêché et par le Conseil municipal.

L'Assemblée prend acte.

### **B. Tarifs électriques - Informations**

Suite à la contestation par un citoyen lors de l'assemblée primaire de décembre 2018 de la compétence du Conseil municipal pour procéder à l'augmentation pour l'année 2019, de 2 cts par kWh des tarifs électriques appliqués en dessous de l'altitude 1'180 m., Danny Defago présente à l'écran et commente à l'assemblée les éléments qui, selon le Conseil municipal, attestent du bien-fondé de cette compétence :

- extrait de la présentation power point faite à l'assemblée primaire de décembre 2007
- informations obtenues auprès de l'ESR
- documents transmis par le président de l'époque à l'ESR

En conclusion, il rappelle l'information parue récemment dans le journal VexInfo selon laquelle les citoyens qui ne souhaitent pas payer cette augmentation de tarif liée à la consommation d'énergie propre et renouvelable valaisanne et qui préfèrent être approvisionnés en énergie provenant de centrales nucléaires ou de centrales à charbon ont jusqu'au 15 juillet pour demander par écrit à l'ESR à ne pas se voir facturer ladite plus-value.

### **C. Projet de nouveau centre scolaire - Information sur la procédure en cours**

Danny Defago donne brièvement des informations sur l'état de la procédure en cours concernant le projet de nouveau centre scolaire. Avant de pouvoir démarrer le chantier, la commune doit obtenir du Conseil d'Etat une dérogation permettant de construire le projet à une distance restreinte du bâtiment actuel de la bibliothèque.

Le Président donne enfin quelques brèves informations sur l'évolution de quelques projets communaux.

Il invite ensuite l'assemblée à faire part de ses éventuelles questions ou remarques.

Intervenant		Contenu de l'intervention
		Réponse à l'intervenant
1	Fernand Rudaz	Souhaite savoir pourquoi les mandats d'entreprises pour le nouveau centre scolaire ont déjà été attribués ? (VexInfo juin 2019)
	Danny Defago	En effet le 80 % des travaux ont été attribués. On sait que les procédures « marchés publics » ouvrent des voies de recours possibles aux entreprises soumissionnaires évincées. La volonté du conseil a donc été d'avancer afin d'être prêt lorsque le chantier pourrait démarrer. Les contrats avec les entreprises ne sont néanmoins pas encore signés. Ces 80 % d'attributions respectent les budgets devisés par les architectes, mais il est vrai que la procédure de recours intentée aura des répercussions sur les coûts finaux du projet.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, avant de passer au dernier point de l'ordre du jour, le président remercie toutes les personnes ayant contribué au bon fonctionnement de la commune durant les derniers mois et à la bonne tenue de la présente assemblée.

## **7. Lecture et approbation du PV de séance**

Le Président donne lecture du procès-verbal à l'assemblée primaire qui vient de s'achever. Il soumet ensuite ledit procès-verbal au vote de l'assemblée.

**Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 13 juin 2019 ne fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification et est accepté, par voie de main levée, à l'unanimité.**

Le Président clôt l'Assemblée primaire à 21 H 30 et invite citoyennes et citoyens à partager le verre de l'amitié.

Vex, le 13 juin 2019/mab

Le Président  
Danny Defago



La Secrétaire  
M-France Bovier

